

GEOGRAPHIE DES REVENUS NETS

(TRAVAIL, TRANSFERTS ET PATRIMOINE)¹

FLEMALLE

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné à améliorer la compréhension des flux de revenus du travail, de transferts et du patrimoine à l'échelle du territoire communal. Il constitue un des premiers résultats d'une recherche menée dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).²

Tous les revenus présentés dans ce document sont relatifs à l'année 2001. Il s'agit de montants nets (ou après impôts), c'est-à-dire que les impôts à payer sur ces revenus ont été soustraits de manière à proposer une estimation du revenu disponible des ménages. Ceci est un des éléments qui différencie notre base de données de la plupart de celles disponibles, qui se limitent aux revenus bruts. En outre, tous les revenus ont été pris en compte (y compris les revenus mobiliers, les prestations familiales...) et non uniquement les revenus imposables.

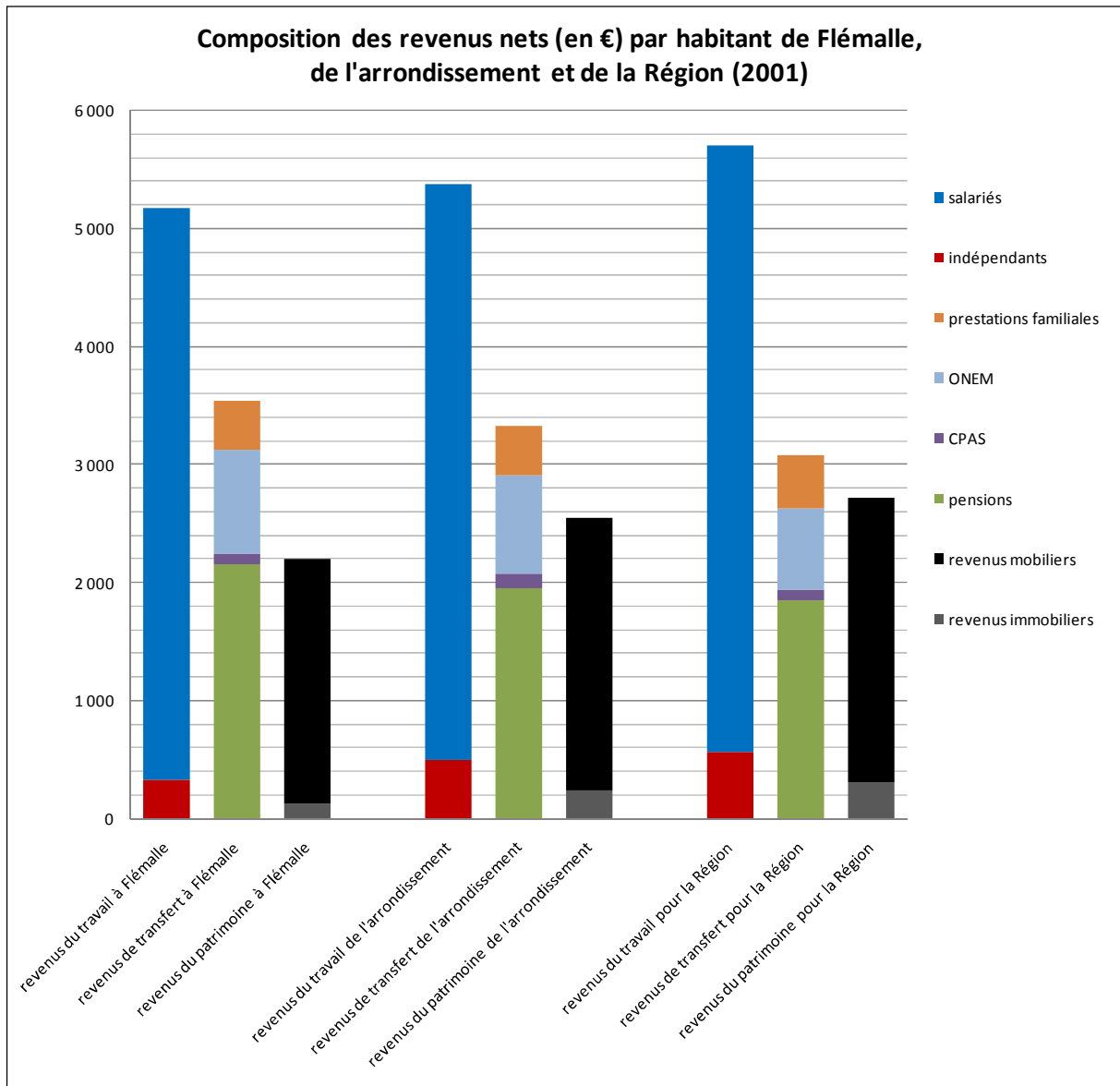
Nous n'abordons pas ici la manière dont nous avons estimé ces différents revenus. Pour de plus amples informations, nous renvoyons au site internet de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>) sur lequel sont présentes les fiches des 262 communes wallonnes, des définitions, des informations méthodologiques, des analyses et des statistiques par commune.

Le premier graphique de ce document concerne **l'ensemble des revenus nets** des habitants (section 2), tandis que les deux cartes et le dernier graphique sont relatifs aux **revenus nets du travail** uniquement (section 3).

¹ Toute demande d'information peut être adressée à xavier.may@ulb.ac.be, pierre.fontaine@ulb.ac.be ou caroline.dandrimont@ulb.ac.be. Pour toute reproduction, veuillez mentionner la source suivante : CPDT/ULB-IGEAT (2008).

² Pour toute information sur ce programme de recherche interuniversitaire initié par le Gouvernement wallon, et notamment les recherches en cours et finalisées, voir <http://cpdt.wallonie.be>

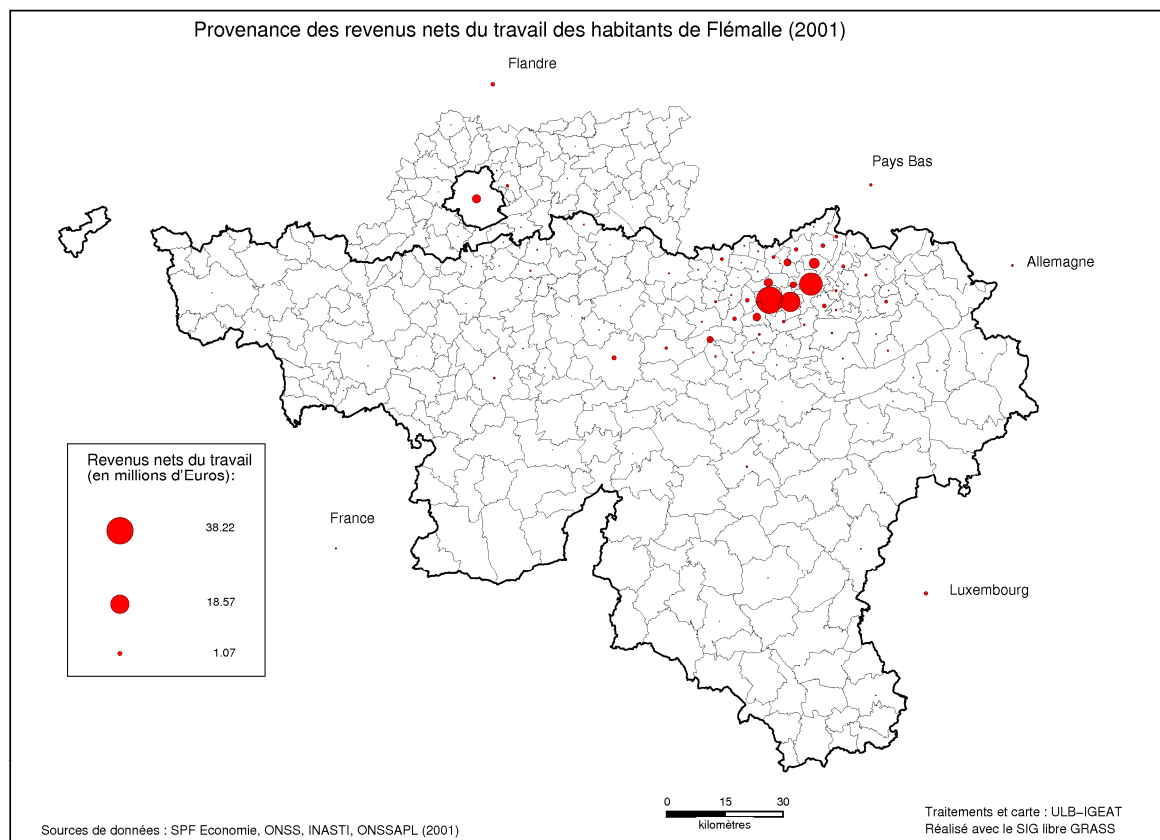
2. LES REVENUS DISPONIBLES (TRAVAIL, TRANSFERTS, PATRIMOINE)



Ce graphique permet de situer Flémalle en termes de revenus par rapport à la moyenne de l'arrondissement et de la Région wallonne. Chaque « bâton » représente les revenus du travail, de transferts ou du patrimoine en euros par habitant.

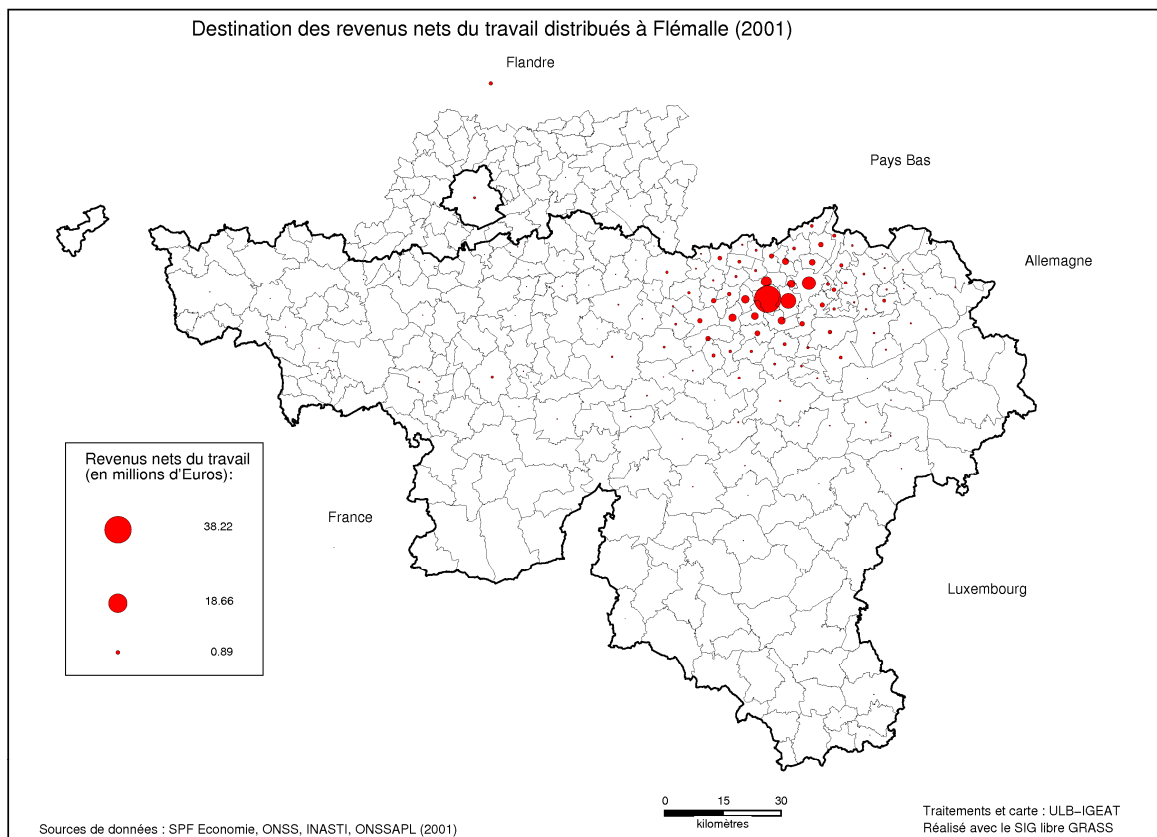
3. LES REVENUS DU TRAVAIL

3.1 PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL



La carte ci-dessus montre de quelles entités proches ou lointaines proviennent les revenus nets du travail des habitants de Flémalle. Les cercles sont proportionnels à l'importance de chacune des communes en tant que pourvoyeuses de revenus pour les résidents de Flémalle.

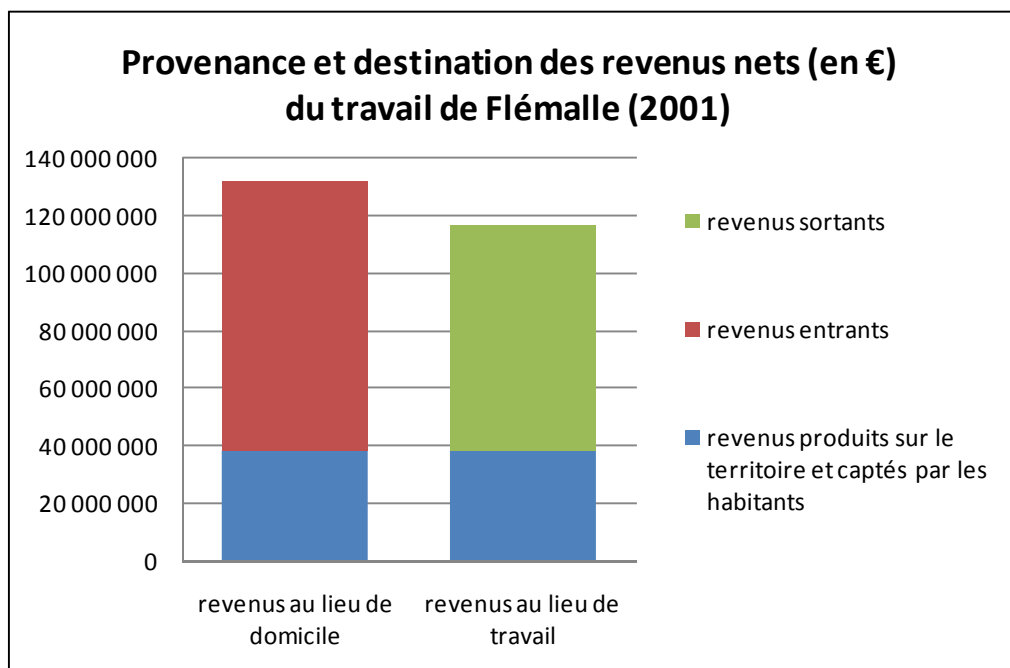
3.2 DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL



La carte ci-dessus indique vers quelles communes sont distribués les revenus nets du travail générés par l'activité économique présente sur le territoire de Flémalle. Les cercles sont proportionnels à l'importance de chacune des communes comme lieu de destination pour les revenus du travail produits à Flémalle.

Dans les deux cartes présentées ci-dessus, les cercles centrés sur la commune de Flémalle sont de mêmes tailles. En effet, dans la première carte, le cercle représente le revenu que les habitants de la commune gagnent à l'intérieur de celle-ci. Dans la seconde, le cercle illustre ce que les habitants captent comme revenus de l'activité économique de la commune. Ces deux quantités sont évidemment identiques, mesurant la même réalité.

3.3 LA COMMUNE EST-ELLE IMPORTATRICE OU EXPORTATRICE DE REVENUS DU TRAVAIL ?



Le « bâton » de gauche sur le graphique (les revenus au lieu de domicile) illustre la quantité de revenus du travail dont bénéficient les habitants de Flémalle. Ceux-ci proviennent soit de l'extérieur (en rouge), soit de l'activité économique présente dans cette commune (en bleu). Plus la partie bleue est grande par rapport à la rouge, plus les habitants de la commune tirent une part élevée de leurs revenus de celle-ci.

Le « bâton » de droite représente les revenus du travail qui sont distribués à tous les travailleurs qui exercent leur activité sur le territoire de Flémalle. Une partie de ces revenus bénéficient à ses habitants (en bleu) et une autre à des personnes qui n'y résident pas (en vert). Les parties bleues sur les deux bâtons ont toujours la même taille (comme les cercles centrés sur la commune sur les cartes 3.1 et 3.2) car elles représentent le même chiffre, à savoir les revenus du travail produits sur le territoire de la commune et captés par ses habitants.

Si le « bâton » de gauche est plus grand que celui de droite, cela signifie que les habitants de la commune bénéficient de davantage de revenus du travail que ce qui y est produit : la commune importe donc davantage de revenu que ce qu'elle en exporte (= importateur net). A l'inverse, si le « bâton » de gauche est plus petit que celui de droite, la commune exporte plus de revenus que ce qu'elle en importe (= exportateur net). Seules 25 communes en Wallonie (sur 262) sont exportatrices nettes de revenus.